

Débit de boissons

Professionnels, entreprises et associations, vous avez des formalités à remplir pour distribuer ou vendre des boissons alcoolisées.

Débit permanent

Ouverture, mutation, translation des débits de boissons de 2e, 3e et 4e catégorie, licences restaurant et licences à emporter.

DÉMARCHE À FAIRE AUPRÈS DE LA POLICE MUNICIPALE

Pièces à fournir :

- pièce d'identité du nouveau titulaire de la licence
- copie des statuts (s'il s'agit d'une société)
- permis d'exploitation

Plus d'information sur service-public.fr

Débit de boissons temporaire

DÉMARCHE À FAIRE AUPRÈS DU GUICHETUNIK, À L'ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

Conditions : faire une demande écrite au maire en indiquant :

- date et lieu de la manifestation
- qualité et coordonnées de la personne responsable
- catégorie de débit demandé

Voir le modèle de lettre sur service-public.fr

04/05/2018

Mots-clés: [débit de boissons](#),[buvette](#),[licence restaurant](#),[licence à emporter](#),[licence IV](#),[alcool](#)

URL source: <https://www.saintsebastien.fr/fr/prevention-securite/debit-de-boissons>